

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017-2018

15 MAI 2018

AUDITIONS SUR L'ÉVALUATION INTERNE DU
CONSEIL DE LA JEUNESSE ET SUR L'ÉVALUATION
EXTERNE DU CONSEIL DE LA JEUNESSE⁽¹⁾

—
RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE, DE LA JEUNESSE, DES DROITS DES
FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

PAR **MME VÉRONIQUE BONNI.**

—

(1) VOIR DOC. N°615 (2017-2018) N°1 ET 2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé des orateurs	3
---	---------------------	---

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances a auditionné, au cours de sa réunion du 15 mai 2018(2), Mme Stéphanie Willems, Secrétaire générale du Conseil de la Jeunesse et M. Eliott Herman, Président du Conseil d'Administration du Conseil de la Jeunesse.

1 Exposé des orateurs

Mme Willems explique que leur présentation se déroulera en deux parties. Elle sera dédiée, dans un premier temps, à l'évaluation interne du Conseil de la Jeunesse, qui a été approuvée par l'AG précédente en juillet 2017. Elle s'attardera, ensuite, sur les perspectives d'avenir envisagées, pour l'instant, par l'AG de la nouvelle mandature, qui a pris ses fonctions début janvier 2018.

L'oratrice entame ensuite un bref rappel historique du Conseil et une description du cadre dans lequel le décret a été évalué. Ce décret prévoit qu'une évaluation interne et une évaluation externe soient rédigées tous les cinq ans.

L'évaluation interne doit porter sur la manière dont le Conseil construit des avis et influe sur les décisions politiques concernant la jeunesse. Elle doit aussi comprendre une note sur l'état de la participation des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme Willems indique que la mandature élue en 2016-2017 a directement entamé ses travaux par la note précitée. Toutefois, elle a été secouée par une grave crise, que les députés ont suivi avec attention, à partir de septembre 2016. L'AG a donc dû trouver des moyens pour sortir de la crise et mis en place un groupe de travail relatif à l'avenir du Conseil de la Jeunesse.

Une des principales recommandations issue des travaux de ce groupe de travail était de procéder à l'élection d'un nouveau CA. Celle-ci a eu lieu en février 2017, et le nouveau CA s'est vu confié 3 missions : remettre l'ASBL en ordre décrétable, réaliser l'évaluation interne du décret et organiser les prochaines élections. Un nouveau groupe de travail sur l'évaluation du décret a donc été mis en place et est parvenu à construire une évaluation interne, adoptée par l'AG en juillet 2017.

(2) **Ont participé au travaux :**

Mme Morreale (Présidente), Mme Bonni, M. Ikazban, Mme Pécriaux, Mme Brogniez, M. Evrard, Mme Galant, M. Gardier, Mme Louvigny, Mme Waroux

Ont assisté au travaux :

M. Daele, Mme Kapompole, M. Martin, Mme Ryckmans, Mme Stommen : membres du Parlement

Mme Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

M. Metelitzin, collaboratrice au cabinet de Mme la ministre Simonis

Mme Willems, Secrétaire générale du Conseil de la Jeunesse

M. Hermann, Président du CA du Conseil de la Jeunesse

M. Louyet, collaborateur du groupe PS

Mme Lejeune de Schiervel, collaboratrice du groupe MR

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

L'oratrice rappelle enfin que des modifications du décret ont été adoptées par le Parlement en décembre 2017, afin que la nouvelle mandature 2018-2019 puisse prendre ses fonctions dans un climat plus apaisé.

Elle revient ensuite sur l'évaluation interne, qui est composée de la note sur « l'Etat de la participation des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles » et de l'évaluation proprement dite. La note décrit les conditions que les jeunes estiment indispensables pour que leur participation soit optimale. L'oratrice précise qu'à la lecture de l'évaluation interne, on constate que ces conditions ne sont absolument pas remplies. Ces conditions sont notamment la possibilité pour le jeune de participer en fonction du temps qu'il a à sa disposition, l'importance de la diversité, l'importance d'avoir une pluralité d'avis, l'importance de la clarté et des moyens proposés, l'importance d'obtenir un résultat et une reconnaissance du travail fourni. Cette note reprend également une série de valeurs éthiques primordiales, telle qu'accepter que l'autre ne soit pas du même avis, telle que le besoin de transparence, telle que le respect et la souplesse dans les horaires de travail et enfin, telle que le besoin de continuité et de mémoire. Enfin, un chapitre de cette note insistait sur les moyens émergents de participation, c'est-à-dire l'expression d'une citoyenneté sur les réseaux sociaux.

Ensuite, M. Herman propose de présenter les résultats de l'évaluation interne, qui s'est articulée autour de trois questions principales : « Un Conseil de la Jeunesse, pour faire quoi ? » – « Un Conseil de la Jeunesse, par qui ? » – « Un Conseil de la Jeunesse, comment ? ».

Quant à la première question, « Un Conseil de la Jeunesse, pour faire quoi ? », il rappelle les trois missions du Conseil : émettre des avis, susciter la participation des jeunes et représenter les jeunes sur le plan national et international.

Il signale que la première mission, l'émission d'avis, rencontre trois problématiques. La première est le manque de méthodologie, puisqu'aucune consigne précise ne leur est donnée pour rendre un avis. Ils n'ont aucune obligation de consultation, ni envers les jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni envers des experts, ce qui implique le risque que les avis ne soient pas représentatifs de l'ensemble des jeunes et soient instru-

mentalises.

La seconde problématique concerne le pluralisme. Il y a une tension entre les avis de l'ordre de la revendication, et les avis qui se veulent de l'ordre de l'éclairage. En respectant une méthodologie et en consultant des experts, les avis peuvent être étoffés et peuvent servir de base au travail parlementaire.

Enfin, les difficultés liées aux quorums se sont un peu assouplies grâce aux dernières modifications décrétales. Toutefois, les membres ont du mal à réunir un nombre suffisant de jeunes lors des AG, et puisque l'adoption d'avis requiert des majorités larges, des phénomènes de pressions existent pouvant démoraliser certains jeunes.

L'orateur explique ensuite que c'est la mission visant à susciter la participation des jeunes qui fait le plus rayonner le Conseil. Il cite le projet « Bruxelles sans frontières/regards croisés », qui a réuni des jeunes de Molenbeek et de Woluwé-St-Lambert, et leur a permis de découvrir le Conseil. Il cite ensuite la participation de délégué du Conseil à l'ONU et un G100 qui a permis de recueillir qualitativement l'avis des jeunes.

Il conclue que les plus belles réalisations du Conseil se trouvent plutôt sur le terrain qu'autour du plaidoyer politique.

M. Herman aborde ensuite la seconde question : « Un Conseil de la Jeunesse, par qui ? ». Il y a actuellement 4 façons de devenir membre du Conseil de la Jeunesse. Il y a les élus indépendants qui représentent la jeunesse non organisée ; ensuite les élus parrainés, qui le sont soit par des Maisons de jeunes, soit des Centres de Jeunes ou Mouvements thématiques ; il y a les mandatés par la CCOJ et ensuite les mandatés par la CCMCJ. Il y a donc, théoriquement, une diversité des profils au sein de l'AG. Dans la pratique toutefois, les profils sont fortement similaires et les sièges réservés aux initiés de la participation.

Il rappelle également la problématique des faux indépendants, qui sont en fait membres d'une Organisation de jeunesse. Il faut donc globalement se demander si les jeunes expriment leur parole ou la parole de leur organisation, et finalement, où se trouve le pouvoir de décision : au sein ou en dehors de l'AG.

Quant à la question, « Un Conseil de la Jeunesse, comment ? », il souhaite pointer trois difficultés. La première provient du décret, puisque les garde-fous du texte ont été instrumentalisés pour favoriser certaines décisions ou empêcher l'ASBL de fonctionner.

La seconde difficulté est relative à la mobilisation des jeunes, puisque les membres du Conseil ont souvent d'autres mandats parallèles et ne peuvent participer à toutes les AG. En outre, les obligations en matière de gestion administrative

de l'ASBL sont lourdes et souvent loin des préoccupations des jeunes, qui peuvent être dégoûtés que certaines réunions ne soient consacrées qu'à cela.

Enfin, des problèmes se posent quant à la transparence, puisqu'une centralisation des pouvoirs de gestion a été remarquée, qui s'est, en outre, confondue avec le pouvoir de décision politique. Ce manque de transparence a pu rebuter certains jeunes.

En conclusions, il affirme que dans la pratique, le Conseil perd beaucoup d'énergie dans des tâches qui ne concernent pas directement la jeunesse. Leurs résultats sont donc loin de ce que l'on peut attendre d'un Conseil de la Jeunesse.

Il signale que la note précitée s'oriente plutôt vers un Conseil en tant que « plateforme », permettant l'émergence de la participation. Elle s'axe plus sur la participation que sur la représentation.

Mme Willems décrit ensuite la situation de la mandature actuelle. Pour rendre les élections plus visibles, le Conseil a réalisé une vidéo parodiant la série Game of Thrones. Les permanents et les membres de l'Assemblée générale précédente ont également travaillé à l'installation d'un climat plus serein pour l'arrivée des nouveaux jeunes, notamment via l'adhésion à la charte de bonne collaboration entre les membres, la déclaration des mandats de chaque membre pour plus de transparence et de clarté, l'adhésion au Conseil de la Jeunesse des organisations de jeunesse mandatant des membres via la CCOJ, etc.

La nouvelle mandature a donc pris ses fonctions début janvier et un week-end de formation initiale a été organisé. Lors de celui-ci, les permanents ont beaucoup insisté sur des thèmes permettant de favoriser le travail collectif, la constitution d'un CA pluraliste et la mise sur pied d'un Plan d'Action réaliste. Un atelier de communication non-violente a également été proposé, tant la crise a été sévère pour les jeunes et pour l'équipe de permanents.

Le nouveau CA, une fois élu, a mis toute une série de balises en place pour que le plan d'actions soit réaliste et efficace. Il a également demandé aux membres de l'AG de prioriser leurs projets.

Elle signale que 5 AG se sont réunies depuis le mois de janvier, et que la composition du CA a été très compliquée, puisqu'elle a nécessité 3 réunions. Elle signale ensuite que le plan d'action, bien qu'élaboré, n'a pas encore été adopté par l'AG, faute de quorum (malgré les nouveaux quorums mis en place).

En ce qui concerne leur avenir, les modifications récentes apportées au décret ont beaucoup aidé, notamment pour l'élection du CA. En revanche, l'AG et le CA actuels continuent à anticiper perpétuellement une potentielle crise. Beau-

coup de membres de l'ancienne mandature s'impliquent et ne veulent pas reproduire les erreurs du passé. La prise de décision par consensus est favorisée, afin d'éviter les anciens jeux de majorités et opposition, mais la surpolitisation de l'AG est toujours présente.

L'oratrice indique que le Conseil a reçu l'évaluation externe de son décret il y a plus d'un mois et qu'il y a une réelle volonté des membres du Conseil d'être acteurs de leur nouveau décret. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail a été créé, afin d'analyser les différentes pistes de solution proposées dans l'évaluation externe.

Enfin, **M. Herman** désire évoquer quelques questionnements propres aux jeunes membres du Conseil, puisqu'ils se demandent quelle marge de manœuvre leur sera laissée dans la construction du nouveau Conseil. Plus précisément, ils souhaitent savoir si une méthode de co-construction avec les parlementaires est envisageable et si des espaces de discussions leurs seront réservés.

Ils se disent inquiets pour la prochaine mandature (2020-2021) si rien ne change, puisque le Conseil sera formé exclusivement des nouveaux membres qui n'auront pas connus la crise. La transmission de l'historique et le suivi des décisions leur paraît, dès lors, cruciaux.

M. Daele insiste sur le fait que la prochaine étape, pour les députés, sera de réformer le décret, et qu'il en est de leur responsabilité en tant que parlementaires. Il signale toutefois que faire tourner le Conseil ressort de la responsabilité des jeunes et des permanents. La responsabilité des députés est donc importante, mais limitée toutefois.

A ses yeux, le futur décret doit donner à l'organe de jeunesse les moyens de remplir ses missions. Il s'agit du préalable nécessaire.

Après avoir entendu la présentation de l'évaluation externe et ensuite celle de l'évaluation interne, il estime que les députés ont tous les éléments disponibles en main pour se mettre au travail. Il rappelle qu'il avait, via une proposition de résolution, suggéré qu'une large consultation des jeunes soit organisée afin qu'ils s'expriment sur leur organe de représentation souhaité. Il regrette que cette proposition n'ait pas été adoptée par la commission, dès lors que ce matériau aurait été tout à fait pertinent pour la construction du nouveau Conseil.

Le député explique qu'il plaide pour que le Conseil se transforme en forum de la jeunesse. Il remarque que le Conseil de la Jeunesse s'oriente aussi, dans son évaluation, vers une plateforme de participation, et non vers un Parlement des jeunes. L'objectif étant de faire participer le maximum de jeunes à travers une structure.

Il souhaite interroger les deux orateurs sur différents aspects du futur organe de jeunesse. Quant

à sa composition, il se demande quelle doit être la limite entre un Conseil où un nombre de jeunes précis représente les autres, et un forum où tout le monde peut prendre la parole. Une structure pérenne lui paraît tout de même nécessaire, cela peut être un noyau dur autour duquel tournent ceux qui le souhaitent, une AG très élargie ou un modèle totalement excentré.

Ensuite, il souhaite savoir s'il est possible, actuellement, que des jeunes réellement indépendants (qui ne représenteraient qu'eux-mêmes) siègent. En outre, dès lors que les jeunes participants au Conseil ont toujours d'autres activités en parallèle, il se demande quelle flexibilité pourrait être proposée par le Conseil. Le modèle actuel, qui requiert une présence physique en un lieu précis, semble avoir vécu, surtout à l'heure des technologies. Il lui semble donc qu'il faille plutôt se diriger vers une participation « à la carte ».

Il rappelle que pour lui, les questions de fonctionnement du futur Conseil ne devront pas toutes dépendre du décret, afin de laisser une certaine liberté aux jeunes. Selon lui, ne devraient y figurer que les missions du futur Conseil ainsi que son cadre général. Il sollicite ainsi l'avis des orateurs sur ce qui devrait, selon eux, nécessairement apparaître dans le décret.

Enfin, il s'interroge sur les manières de mettre en place des consultations très larges.

Dans un second temps, il désire répondre aux questions posées par les orateurs. Il se dit très favorable à une collaboration entre le Conseil et les députés dans la construction du futur décret. Au niveau du timing, il rappelle que les parlementaires ont une obligation de résultat sous cette législation, avant les élections qui les concernent. Il aimerait donc que le nouveau Conseil soit mis en place pour que la prochaine mandature 2020-2021 et puisse fonctionner efficacement et remplir ses missions.

De son côté, **Mme Waroux** souhaite savoir ce qu'ils préconisent quant à la durée des mandats et quant au travail en fonction de thématiques spécifiques. Elle se demande également quel est le scénario présenté dans l'évaluation externe qui correspond le plus à leurs attentes.

Mme Brogniez constate que les résultats se croisent avec ceux de l'évaluation externe, présentée lors de la précédente commission, et que toutes les personnes autour de la table s'accordent sur le fait qu'une réforme du Conseil est nécessaire. Elle souhaite savoir si les orateurs préconisent de maintenir le Conseil dans sa forme actuelle, ou s'il faut, selon eux, partir d'une page blanche, comme le préconise l'évaluation externe.

Elle leur demande ensuite s'ils ont des propositions pour augmenter le nombre de votants aux élections et le nombre de jeunes qui s'investissent.

Enfin, elle revient sur la lourdeur administrative qui pèse sur le Conseil et souhaite savoir si les orateurs ont des pistes d'assouplissement à suggérer pour pouvoir aller plus vite vers les missions pour lesquelles le Conseil a été créé.

Ensuite, **Mme Bonni**, interroge les orateurs sur leur sentiment quant aux conclusions de l'évaluation externe qui leur a été récemment remise.

Puisqu'en Flandre, la saisine du Gouvernement est obligatoire pour toutes les décisions qui impactent les jeunes, elle se demande si cette formule intéresse le Conseil de la Jeunesse francophone.

Enfin, la députée souhaite savoir comment le Conseil compte s'y prendre pour dégager des positions officielles par rapport à son avenir.

Mme Louvigny se renseigne, quant à elle, sur la motivation des jeunes à peine élus, ayant un mandat jusqu'en 2020 et qui savent que le Conseil va être réformé. Elle s'interroge sur la façon de communiquer avec eux sans les démotiver.

Mme Willems confirme que le Conseil a reçu l'évaluation externe il y a un mois. Elle précise que l'AG vient de s'en saisir et ne s'est pas encore positionnée officiellement. Les deux orateurs ne peuvent donc répondre qu'en leur nom propre et non au nom de l'AG.

M. Herman revient sur l'alternative entre un Parlement des jeunes et un forum, et indique que si c'est l'option forum qui est choisie (privilegiant la participation des jeunes), la mission d'élaboration d'avis reste néanmoins importante.

Ensuite, **Mme Willems** explique qu'il y a selon elle de vrais indépendants, mais qu'ils sont rares et qu'ils n'atteignent pas le nombre de 12 prévus par le décret.

Quant à la composition du futur Conseil, elle pense que le nombre de personnes qui travaillent concrètement sur un projet importe moins que le nombre de personnes touchées par le projet. Il n'est donc, à ses yeux, pas nécessaire d'avoir une AG composée de 68 membres forcément.

Relativement à la question de la responsabilité des parlementaires d'une part et du Conseil d'autre part, l'oratrice affirme avoir fait tout ce qu'elle pouvait en tant que secrétaire générale et avec l'équipe de permanents pour gérer la crise. Puisque le problème vient du décret, la responsabilité est, pour elle, pleinement politique.

M. Herman pense qu'il peut être intéressant de réfléchir à la question de la durée des mandats, qui doit être adaptée aux tâches confiées aux membres, puisque 2 ans peuvent s'avérer trop courts pour accomplir certains projets ou trop longs pour d'autres. Il se dit plutôt favorable à la flexibilité. Toutefois, il pense qu'une réflexion doit être menée sur le sens des mandats donnés aux

jeunes, car un investissement sur un temps court ou sur un temps plus long va fortement dépendre du projet.

Mme Willems ajoute que la flexibilité dans la participation sera sans doute liée au numérique et aux moyens émergents de participation. Puisqu'il est difficile de faire venir les jeunes physiquement, élaborer des méthodes de fonctionnement virtuelles peut être une piste. Elle signale que pour pouvoir mener des consultations de grande ampleur auprès des jeunes, le Conseil de la Jeunesse a besoin de moyens.

Par rapport à la durée des mandats, elle estime qu'il est plus intéressant de travailler par projet que par mandat de deux ans. Cela permettra aux jeunes de s'investir là où ils veulent et quand ils le veulent.

Quant à la question de ce qui doit ou non figurer dans le décret, elle souligne qu'il s'agit d'une des questions les plus difficiles à trancher. Elle confirme que les missions et le cadre général sont pertinents dans un texte, et pense qu'il est intéressant de laisser aux jeunes une certaine marge de manœuvre. L'oratrice affirme qu'il faut donc creuser cette question et confirme que le décret actuelle cloisonne et bloque le fonctionnement du Conseil.

M. Herman aborde ensuite la question du nombre de votants, qui s'était élevé à 2000 lors des dernières élections, et qu'il ne considère pas si bas au regard du budget alloué à cette fin, et en comparaison avec les élections communales et législatives. Plutôt qu'essayer d'augmenter le nombre de votants, il lui paraît primordial d'offrir un suivi aux jeunes qui ont fait la démarche de voter, afin de donner du sens à leur vote.

Mme Willems rappelle leur budget de 24.000 euros pour faire voter potentiellement 800.000 jeunes, et le fait que différents facteurs permettent l'élection d'un jeune, en dehors du nombre de voix : son genre, sa province, son organisation, notamment. Elle ajoute qu'elle n'est pas certaine que le décret actuel leur demande de faire voter 800.000 jeunes.

Concernant la forme que pourrait prendre le nouveau Conseil de la Jeunesse, **M. Herman** indique que les membres n'ont pas encore arrêté de position et qu'un groupe de travail a justement été créé pour réfléchir à cette question et analyser les différents scénarii présentés dans l'évaluation externe. Le fruit de ces réflexions sera ensuite soumis à l'AG.

L'orateur revient, à ce propos, sur la possibilité de travailler conjointement, entre jeunes et députés, sur la construction du nouveau Conseil. Il se demande dans quel timing le Conseil devrait idéalement rendre une contribution au Parlement.

Mme la Ministre entend que les députés et le Conseil s'accordent sur cette méthodologie. Elle

retourne la question qui vient d'être posée aux orateurs, puisqu'elle souhaite savoir dans quels délais ils se sentent capables de rendre une note d'avis sur les paramètres de la réforme. Elle comprend bien que le mandat des orateurs ne soit pas de présenter aujourd'hui la position du Conseil, mais rappelle que l'échéance parlementaire est celle des prochaines élections régionales.

Sans transition, **M. Herman** explique que parmi les nouveaux élus, une partie s'intéresse largement à la future réforme, tandis que l'autre s'y intéresse moins. Il rappelle qu'il peut être compliqué pour un jeune qui arrive dans une nouvelle association de directement se plonger dans son futur. Par conséquent, ce sont surtout les membres qui ont déjà vécu une mandature qui se saisissent de cette question.

Au sujet de l'obligation de saisine par le Gouvernement, **Mme Willems** affirme qu'elle y est tout à fait favorable et présume que c'est le cas des membres du Conseil également, puisqu'il s'agirait d'une réelle reconnaissance du travail des jeunes et un moyen de le valoriser. Elle rappelle qu'actuellement, le Conseil est extrêmement peu consulté.

Elle s'arrête ensuite sur les contraintes liées au statut d'ASBL et reconnaît les difficultés engendrées. Elle précise qu'en outre, ce statut n'est pas formellement demandé par le Youth Forum, mais signale tout de même qu'il permet, au niveau national, l'introduction de demandes de subides complémentaires. Selon elle, la question centrale est de savoir comment alléger le travail du Conseil en supprimant ce qui concerne la gestion pure d'ASBL, et de déterminer le nouveau rôle du CA.

Concernant l'agenda de travail, **M. Herman** rappelle le fait que les jeunes ont envie d'être ac-

teurs de la future réforme, et que pour se faire, ils se calqueront sur les séquences du Parlement. Il précise toutefois que le Conseil ne sera pas en mesure de remettre un avis officiel avant le mois de juin, et explique que fixer ensemble un délai leur permettra d'avancer plus promptement.

M. Daele conclue donc qu'un rendez-vous devra être pris au mois de juin, dès que le Conseil de la Jeunesse sera prêt et aura des propositions à mettre sur la table. Il ajoute que plus vite ils avanceront, moins ils se sentiront coincés par des délais électoraux.

Mme Brogniez, abonde dans le sens de **M. Daele**. Il lui paraît nécessaire d'établir un calendrier afin d'aboutir rapidement à une réforme, avant l'échéance de mai 2019.

Mme Louvigny est ravie d'entendre que les jeunes élus actuellement sont motivés à l'idée de participer à la réforme.

Mme Willems souligne, toutefois, que la prochaine AG est prévue le 30 juin. Le Conseil de la Jeunesse ne pourra donc pas revenir vers les députés avant cette date, puisque c'est l'AG qui doit adopter les positions et propositions issues du groupe de travail. Cela n'empêche pas, en revanche, que des rencontres formelles ou informelles aient lieu d'ici là.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance à la Présidente et à la Rapporteuse pour la rédaction du présent rapport.

La Rapporteuse,

La Présidente,

V. BONNI

Ch. MORREALE